NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/250/Add.6
7 décembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Point 8 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA QUARANTE-QUATRIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET REPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

Septième rapport du Bureau

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET REPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

1. A sa 7e séance, le 7 décembre 1989, le Bureau a examiné une demande présentée par l'Angola (A/44/248) concernant l'inscription à l'ordre du jour d'une question additionnelle intitulée :

"Assistance internationale pour la réhabilitation économique de l'Angola"

A ce propos, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale :

a) D'inscrire la question à l'ordre du jour;

b) De l'examiner directement en séance plénière.

II. ORGANISATION DES TRAVAUX

2. A la même séance, le Bureau, sur la base de la recommandation contenue dans la lettre datée du 6 décembre 1989, adressée au Président de l'Assemblée générale par la Présidente du Comité des conférences (A/44/341/Add.3), a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'autoriser le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance à se réunir le 18 décembre 1989, avec possibilité de se réunir de nouveau le 19 décembre.

89-31922 7487N (F)

Digitized by Dag Hammarskjöld Library